

L'INCLUSION

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) reçoit sur indication médicale les enfants de 0 à 6 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dès lors que :

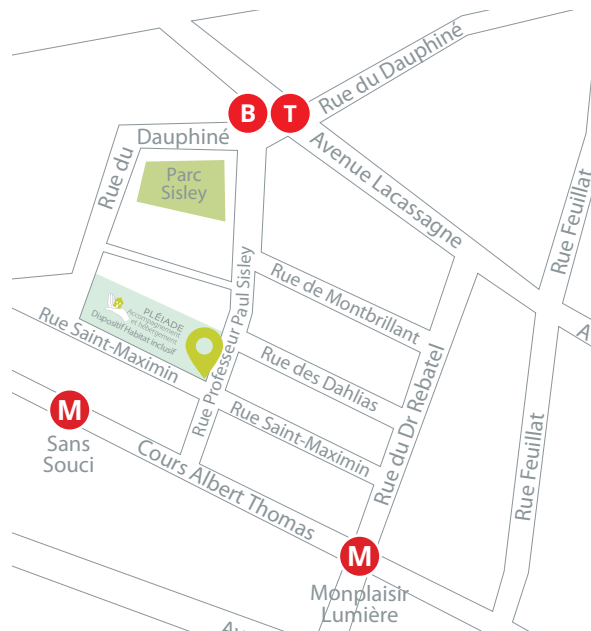
- L'enfant est âgé de moins de 7 ans,
- L'enfant présente un signe d'alerte (cf. grille de repérage précoce),
- Les représentants légaux ne bénéficient pas de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Les représentants légaux sont domiciliés dans le secteur d'intervention de la PCO (Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Rillieux-la-Pape).

L'inclusion au sein de la plateforme est validée après analyse du dossier par la coordinatrice et le médecin coordinateur de la PCO.

CONTACT

Tél : 04 87 34 38 10

23 rue Saint Maximin
69003 Lyon
plateforme-tnd.lyon7.plejade@arhm.fr



ACCÈS

Métro ligne D : arrêt Monplaisir Lumière et Sans souci à 10 min

Tram T3, T4 : arrêt Dauphiné / Lacassagne à 10 min

Bus C13, C16 et 69 : arrêt Dauphiné Lacassagne à 10 min

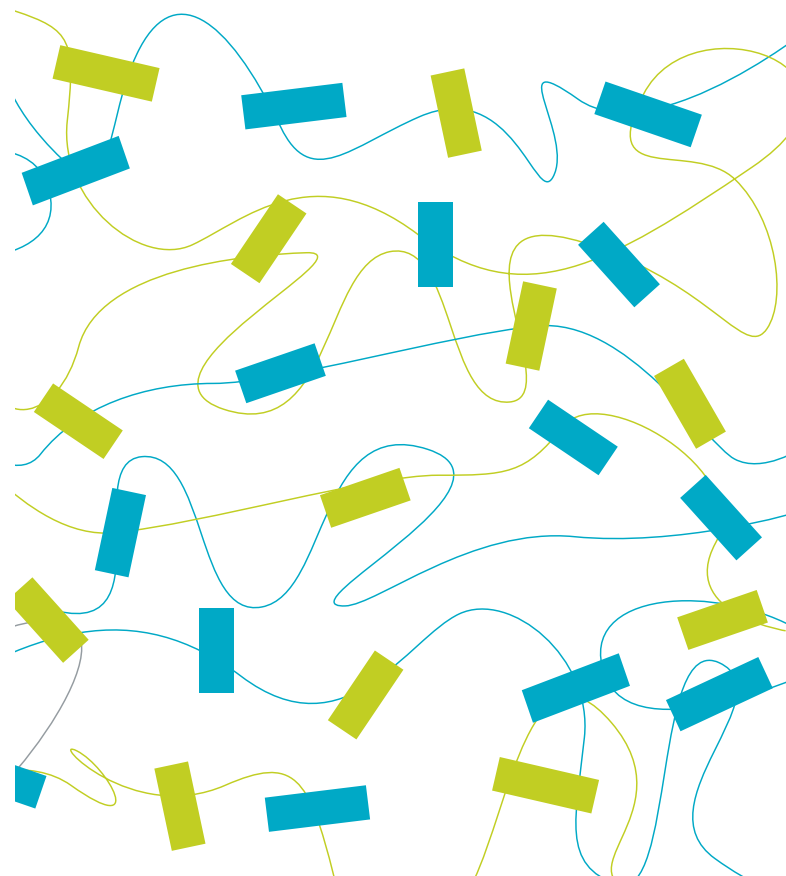
www.arhm.fr - @FondationARHM

arhm
FONDATION

 **PLÉIADE**
Accompagnement
et hébergement

PLATFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

Repérage des troubles du neuro-développement



CONTACT

Tél. : 04 87 34 38 10
23 rue Saint Maximin
69003 Lyon

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Lundi, mercredi et vendredi
de 9h à 12h et 13h à 16h

PRÉSENTATION

La plateforme de coordination et d'orientation (PCO) accompagne les enfants de 0 à 6 ans présentant des signes d'alerte dans leur neuro-développement dans le cadre d'un parcours de bilan et d'interventions précoces.

Elle contribue à l'amélioration du diagnostic et de l'accompagnement proposé aux enfants.

La plateforme de coordination et d'orientation de la Fondation ARHM est destinée aux enfants domiciliés à Lyon, Villeurbanne, Caluire et Rilleux-la-Pape.

Les troubles du neuro-développement (TND) sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils regroupent les troubles, du développement intellectuel, du développement de l'attention et des fonctions associées (mémoire de travail, contrôle exécutif...), des troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies), mais aussi les troubles spécifiques des apprentissages scolaires du développement de la communication et des interactions sociales, (troubles du spectre de l'autisme).

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

La plateforme de coordination et d'orientation travaille en lien avec les familles et l'ensemble des professionnels du secteur de la petite enfance de première, seconde et troisième ligne :

- **1^e ligne** : médecins généralistes, pédiatres, protection maternelle infantile (PMI), ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues, orthophonistes, autres professionnels paramédicaux, médecins scolaires, crèche, autres professionnels de la petite enfance.
- **2^e ligne** : Centres médico-psychologiques (CMP), Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), hôpitaux de jour, psychiatres et pédopsychiatres, neuropédiatres, services de psychiatrie, de neuropédiatrie, réseaux libéraux, Instituts médico-éducatifs (IME), Services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), équipes pluridisciplinaires spécialisées.
- **3^e ligne** : Unités d'évaluation des centres ressources autisme (CRA) et des centres de référence des troubles du langage et des apprentissages (CTRLA), unités hospitalières spécialisées.

NOTRE ÉQUIPE

- Directeur
- Directrice-adjointe
- Psychologue coordinatrice
- Médecin coordinateur pédopsychiatre
- Secrétaire

LES MISSIONS

La plateforme de coordination et d'orientation a différentes missions à destination des enfants et de leur famille et des professionnels première, seconde et troisième ligne :

- Informer sur les troubles du neuro-développement,
- Coordonner le parcours de bilan et d'intervention précoce (un an),
- Orienter vers des professionnels libéraux et de ligne 2,
- Favoriser l'accès au diagnostic.

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr